

## STE ANONYME COOPERATIVE SHERPA SA COOPERATIVE SHERPA rappelle Peluche Bonhomme de Neige Snowy



- Noms des modèles ou références concernés : Peluche Bonhomme de Neige Snowy
- Marque : Sherpa Supermarché
- Lot 73420-2014/19V
- Conditionnements : Peluche unitaire vendu sans emballage.
- Date début/fin de commercialisation : du 07/11/2014 au 11/05/2022
- Informations complémentaires : Bonhomme de Neige Hauteur 20 cm. Echarpe et bonnet en laine. Yeux sous forme de boutons marrons en PVC cousus. Bras en tige rigide. Nez sous forme de carotte.
- Zone géographique de vente : Départements : AIN (01), ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04), HAUTES-ALPES (05), ALPES-MARITIMES (06), ARIEGE (09), DOUBS (25), ISERE (38), JURA (39), HAUTES-PYRENEES (65), SAVOIE (73), HAUTE-SAVOIE (74)
- Distributeurs : Magasins : Sherpa Supermarché

**POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?**

- Motif du rappel : Non conformité et dangerosité de la peluche. Yeux détachables lors des essais de tractions (yeux sous forme de bouton PVC).
- Risques encourus par le consommateur : Arrêt respiratoire
- Description complémentaire du risque : Risque d'ingestion. Certaines peluches du lot concerné, comportent un défaut au niveau de la couture des yeux "boutons". Les yeux peuvent se détacher et être ingérés.

**QUE FAIRE ?**

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.

**RE COURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS**

- Modalités de compensation : Autre (voir informations complémentaires).
- Date de fin de la procédure de rappel : mercredi 31 août 2022

**CONTACT**

- Numéro de contact : 0479886601
- Informations complémentaires publiques : Merci de contacter le service consommateur de la Coopérative Sherpa.

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre